

226C0819
FR0010220475-FS0517

9 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ALSTOM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, indirectement, 23 503 551 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	22 003 108	4,76
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	450 528	0,10
Goldman Sachs Bank Europe SE	363 936	0,08
Goldman Sachs & Co.	522 919	0,11
Goldman Sachs Asset Management International	163 057	0,04
Folio Investments Inc.	3	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	23 503 551	5,08

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALSTOM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 926 428 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 134 789 actions ALSTOM résultant de la détention de 5 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à des prix unitaires compris entre 20,34 € et 30,00 € ;
- 1 400 000 actions ALSTOM résultant de la détention de 4 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et 21 décembre 2029, à des prix unitaires compris entre 18,00 € et 22,00 € ; et
- 391 639 actions ALSTOM résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALSTOM et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

¹ Sur la base d'un capital composé de 462 616 024 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 20 617 961 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 851 679 actions ALSTOM résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 9 décembre 2032 ;
 - 312 371 actions ALSTOM résultant de la détention de 74 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et 31 décembre 2030, à des prix unitaires compris entre 4,86 € et 40,00 € ; et
 - 19 453 911 actions ALSTOM résultant de la détention de 204 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 28 juillet 2026 et le 2 juin 2036.
-